

Mairie de FRONTENAS

3 rue du lavoir

69620 FRONTENAS

TEMPS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

RESTAURANT SCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30/8h30	GEF	GEF	GEF	GEF	GEF
8h30/11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30/ 13h30	Pause	Pause	Club des 8 Départ du bus (Frontenas pour St Laurent d'Oingt) à 11h40	Pause	Pause
13h30/15h00	Classe	Classe		Classe	Classe
15h00/ 16h00	Classe	Activités Périscolaires		Classe	Classe
16h00/16h30	Temps périscolaire			Temps périscolaire	Temps périscolaire
16h30/ 18h30	GEF	GEF		GEF	GEF

Les temps et activités périscolaires ainsi que le fonctionnement du restaurant scolaire sont sous la responsabilité de la municipalité. La Commission « Affaires scolaires » représentée par Mme Patricia BERNARD, Mme Claudine BOULAND, M.Oudone CHANTARASKA, M. Joël CRIONAY et M. Ludovic PASSARD, est en charge de leur organisation.

Pour toutes demandes, s'adresser à Mme Patricia BERNARD et à M. Ludovic PASSARD :

Mairie de FRONTENAS, 3 rue du lavoir- tel 09 61 49 22 28

Mail : mairie.frontenas@wanadoo.fr

L'inscription aux temps et activités périscolaires ainsi qu'au restaurant scolaire se fait uniquement au travers de la fiche d'inscription remise avec le règlement de fonctionnement. L'inscription est validée après retour de la fiche d'inscription, d'un exemplaire du présent règlement et de la fiche de renseignements et autorisations, documents signés par les parents ou détenteurs de l'autorité parentale.

Temps périscolaires :

Les temps périscolaires sont proposés le lundi, jeudi et vendredi de 16h à 16h30. Ils sont pris en charge par le personnel communal dans le cadre d'un temps récréatif.

Les enfants quittant l'école à 16h sont accompagnés par leurs instituteurs jusqu'au portail et remis aux parents ou autres personnes désignées

Les enfants restant sur ces temps sont pris en charge par deux ATSEM dans la cour de l'école élémentaire pour les GSM, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et par une ATSEM dans la cour de l'école maternelle pour les PSM et MSM.

Durant ce temps périscolaire, aucun élève ne peut sortir de l'école (sauf demande exceptionnelle des parents, traitée avec les référents des rythmes scolaires).

A 16h25, les ATSEM regroupent sous le préau de l'école élémentaire les enfants restant à l'étude (pour l'élémentaire) et à la garderie (pour la maternelle). Elles regroupent les enfants sortant à 16h30 vers le portail de l'école.

Activités périscolaires :

Les activités périscolaires se déroulent le mardi de 15 h à 16h30. L'inscription des élèves se fait pour l'année scolaire. Afin que les activités puissent se baser sur une dynamique et une progression du groupe, il est nécessaire que les groupes constitués soient stables. C'est pourquoi l'inscription aux activités se fait sur l'année. **Il est donc demandé aux parents de tenir l'engagement pris au niveau de la présence régulière de leurs enfants le mardi.**

Pour les familles qui ne peuvent pas se projeter dans une régularité de présence de leur enfant aux activités, merci de prendre contact avec Mme BERNARD ou M.PASSARD.

Les activités sont gratuites et au nombre de 6 :

- Atelier d'expression orale et écrite « les mots en liberté » animé par M. Jean-Louis NEZAN (salle voutée de la mairie)
- Atelier théâtre animé par Mme Isabelle ROZIER (salle de l'ancienne mairie)
- Atelier Arts plastiques animé par Mme Sylvie MAQUIN (classe d'arts plastiques)
- Atelier sports nouveaux animé par le Club des 8 (Salle d'Animation Rurale)
- Atelier Art du cirque animé par le Club des 8 (Salle d'Animation Rurale)
- Groupe multi-activités animé par le Club des 8 en partenariat avec des associations locales (salle d'évolution)

Les élèves de GSM au CM2 sont répartis en 6 groupes. Ces groupes sont constitués en concertation avec l'équipe enseignante. Chaque groupe tourne sur chacune des activités selon un cycle de 5 à 6 semaines :

- 1^{er} cycle : du mardi 9 /09/2014 au mardi 14/10/2014
- 2^{ème} cycle : du mardi 4/11 /2014 au mardi 16/12/2014
- 3^{ème} cycle : du mardi 6/01/2015 au mardi 24/02/2015
- 4^{ème} cycle : du mardi 3/03/2015 au mardi 7/04/2015
- 5^{ème} cycle : du mardi 28/04/2015 au mardi 26/05/2015
- 6^{ème} cycle : du mardi 3/06/2015 au mardi 30/06/2015

La rentrée ayant lieu le mardi 2 septembre 2014, ce mardi s'organisera autour de la présentation aux enfants des différents ateliers qui leur seront proposés tout au long de l'année.

Les élèves de PSM et MSM, ayant un rythme différent, sont intégrés toute l'année au groupe multi-activités. Ils bénéficieront d'activités variées, le groupe fonctionnant également autour d'interventions ponctuelles proposées par des associations locales. Les plus jeunes, ayant besoin de se reposer, pourront rester sous la surveillance d'une employée communale, selon les mêmes modalités que les autres jours.

Chaque mardi, les enseignants rassemblent sous le préau de l'école élémentaire les élèves de GSM au CM2 participant aux activités. Les élèves sont répartis dans les 6 groupes selon les listes constituées. Les élèves quittant l'école à 15 h sont rassemblés vers le portail. Les intervenants prennent alors en charge, sous le préau, le groupe qui leur est attribué ; chacun d'eux se charge de l'accompagnement des élèves dans les locaux correspondant à l'activité. A 16h25, les élèves sont raccompagnés dans la cour d'école. A 16h30, l'enseignant en charge de l'étude et la personne de la GEF en charge de la garderie viennent récupérer les enfants concernés.

Les intervenants accompagnent au portail les enfants quittant l'école à 16h30.

Restaurant scolaire :

Le fonctionnement de la restauration scolaire est organisé avec la Maison d'Enfants des Pierres Dorées. Les inscriptions se font sous deux formes :

- Inscription fixe : dans le cas des enfants qui mangent régulièrement à la cantine, elle se fait en début d'année via la fiche d'inscription ci-jointe ;
- Inscription ponctuelle : la demande doit parvenir à Mme Martine DEBISE par écrit ou par mail **le mardi à 16h30 dernier délai pour la semaine suivante**. Les inscriptions en cours de semaine seront donc refusées.

Seules les inscriptions portées sur la fiche d'inscription ou faites selon les modalités décrites dans le cas d'inscriptions ponctuelles seront prises en compte.

Aucune annulation ne peut se faire en cours de semaine donc tout repas commandé est facturé. En cas d'enfant malade, les repas sont facturés pour les trois premiers jours. Pour les jours suivants, les repas ne sont pas facturés si présentation d'un certificat médical.

Le règlement (de préférence par chèque) se fait dans les plus brefs délais à réception de la facture remise dans le cahier de liaison des enfants. **Il doit être au plus tard remis le 15 du mois suivant dans la boîte postale ou au secrétariat de la mairie. Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.**

Règles de vie :

Les règles de vie en vigueur au sein de l'établissement scolaire sont appliquées sur les temps et activités périscolaires.

Le permis à points est reconduit cette année pour le temps de restauration scolaire. Il est en effet un outil de travail pour le personnel d'encadrement. Tous les comportements perturbateurs seront donc sanctionnés par la perte de points. Les parents seront informés de cette sanction et de son motif. La perte totale des 10 points entrainera systématiquement une rencontre avec la Mairie, les parents et l'élève concerné. La perte du permis est susceptible d'exclusion définitive ou temporaire.

Les situations d'enfants qui adopteront des comportements venant régulièrement perturber le bon déroulement des temps et activités périscolaires seront signalées à Mme P.BERNARD ou à M.L.PASSARD qui prendront contact, si besoin, avec les parents concernés.

En cas de manquement graves aux règles de vie en société (violences physiques ou verbales, fugues, dégradations volontaires...), la Mairie prendra toutes les mesures légales nécessaires. Une exclusion temporaire ou définitive pourra également être décidée : cette décision sera prise dans le cadre de la Commission « Affaires scolaires » et soumise, pour aval, à M. Thomas DUPERRIER, maire de la commune.